



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 15 DU SAMEDI 30/11/2024

Réunion du 25 novembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

COURRIERS RECUS

Sorbiers La Talaudière : changement de terrain en D1 pour le 24 novembre, en D3 Poule C pour le 1^{er} décembre et en D1 pour le 8 décembre.

Roannais Foot 42 : changement de terrain en D2 Poule B pour le 24 novembre et en D1 pour le 1^{er} décembre.

Roche St Genest : demande de changement de date en D1 pour le 8 décembre : refus du club adverse ; déclare forfait en D1 pour le 23 novembre : transmis aux règlements.

M. ALLAILOU Boucif (arbitre) : problème de FMI le 24 novembre en D3 Poule C.

Montagnes du Matin : changement d'horaire en D2 Poule B pour le 24 novembre.

St Anthème : demande de modification d'horaire en D4 Poule D pour le 23 novembre, et de jour et heure en D5 Poule C.

Hautes Chaumes : accord pour le changement d'horaire en D4 Poule D pour le 23 novembre.

St Marcellin en Forez : accord pour le changement de date et heure en D5 Poule C du 24 novembre.

M. BENCHADI Mehdi (arbitre) : modification de résultat en D2 Poule A du 3 novembre.

Villers : demande de changement de date en Coupe de la Loire : en attente de l'accord du club adverse.

Anzieux : déclare forfait en D4 Poule D pour le 23 novembre : transmis aux règlements.

M. PERREIRA Cyril (arbitre) : problème de FMI pour le match D4 Poule E du 24 novembre.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32^{ème} de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.

Les clubs de la D4 poule D et D5 poule C sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de HAUTES CHAUMES, à compter du 24 novembre, se dérouleront à Essertines en Châtelneuf (lieu dit Chanteperdrix).